

Règlement des Trophées Economiques Val d'Europe 2025

Présentation générale :

Les « Trophées Economiques Val d'Europe 2025 » ont pour objectif de valoriser la réussite des entreprises du territoire à travers leurs initiatives, leurs actions et leurs activités exercées.

Article 1 – Organisation :

Les « Trophées Economiques Val d'Europe 2025 » sont organisés par Val d'Europe Agglomération en partenariat avec le Crédit Agricole Brie Picardie, Real Estate Development by Euro Disney et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne.

Article 2 - Présentation des catégories des Trophées Economiques Val d'Europe 2025 :

Les Trophées Economiques Val d'Europe 2025 ont pour objectif de récompenser les entreprises implantées sur le territoire de Val d'Europe au travers plusieurs catégories de prix :

- Révélation Économique
Cette catégorie met à l'honneur une entreprise récente (moins de 3 ans) dont le rayonnement sur le territoire local est reconnu et/ou que le potentiel de développement est prometteur d'un point de vue activité, création d'emplois, part de marché, etc.
- Innovation Technologique
Récompense une entreprise qui a amélioré ou inventé un outil, un système ou un processus technologique dans l'objectif de transformer ou d'apporter de la valeur ajoutée à la façon de vivre, de travailler ou de communiquer d'une population.
- Entreprise Engagée
Valorise une entreprise intégrant une démarche RSE structurée avec un impact significatif sur l'une ou plusieurs des 7 thématiques suivantes : éthique & transparence, respect humain, bien-être au travail, écologie & durabilité, intégrité commerciale, responsabilité produit ou engagement territorial.
- Formation & Insertion Professionnelle
Cette catégorie distingue une entreprise qui favorise l'accès à la formation ou à l'insertion à l'emploi auprès d'une population en difficultés : jeunes en décrochage scolaire, personnes en reconversion professionnelle, populations éloignées du monde professionnel, etc.

- Made in Val d'Europe

Cette catégorie promeut les entreprises qui produisent ou possèdent un savoir-faire pratiqué en majorité sur le territoire de Val d'Europe. Cela inclut les commerces, activités et savoir-faire locaux qui s'exportent en France et/ou à l'international.

Modalités de participation :

Article 3 : Candidats

Les candidatures aux « Trophées Economiques Val d'Europe 2025 » sont ouvertes à l'ensemble des entreprises de Val d'Europe quel que soit leur secteur d'activité (services, commerce, tourisme, loisirs, industrie, conseils, etc.). Les entreprises lauréates en 2023 et 2024 ne peuvent pas candidater pour l'édition 2025.

Article 4 : Critères de candidature

Les candidatures doivent répondre à l'ensemble des critères demandés dans le dossier de candidature et correspondre à des actions concrètes ou être intégrées à une phase de projet suffisamment avancée pour être évaluées.

Les mises en conformité du fait d'une réglementation ou d'une application législative ne sont pas considérées comme éligibles au concours.

Une entreprise ne peut candidater que pour une seule catégorie.

Article 5 : Participation aux Trophées Economiques Val d'Europe 2025

La participation aux Trophées Economiques Val d'Europe 2025 est libre et gratuite.

Pour candidater, le dossier de candidature doit être complété en ligne avant le 5 octobre 2025 - 23h59 via le lien suivant : <https://forms.office.com/e/71hCACtGc>

Eléments de candidature à respecter pour participer aux Trophées Economiques Val d'Europe 2025 :

- Avoir son siège social ou établissement secondaire dans l'une des 10 communes de Val d'Europe à savoir : Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Esbly, Magny le Hongre, Montry, Saint-Germain-sur-Morin, Serris, Villeneuve le Comte et Villeneuve Saint-Denis
- Être une PME ou une ETI domiciliée sur le territoire de Val d'Europe
- Respecter la date limite de dépôt des candidatures : le 5 octobre 2025 à 23h59
- Être actionnaire majoritaire / propriétaire de l'entreprise ou dirigeant / salarié
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective
- Satisfaire à ses obligations sociales et fiscales.

Article 6 - Dépôt du dossier de candidature :

Le formulaire du dossier de candidature est disponible sur le site de Val d'Europe Fields of Opportunities « partie actualités » : www.valdeurope-attractivite.fr/actualites/une-opportunite-en-or-pour-rayonner-val-deurope-candidatez-aux-trophees-economiques-val-deurope-2025 ou via le lien suivant : <https://forms.office.com/e/71hCACctGc>

Il doit être dûment complété et validé directement en ligne. Un mail de confirmation sera adressé par mail à chaque entreprise candidate dans les jours qui suivent le dépôt du dossier de candidature.

La date limite de réception des dossiers est fixée au 5 octobre 2025 à 23h59.

Tout dossier de candidature incomplet ou envoyé après la date butoir ne sera pas accepté.

Sélection des candidats et récompenses :

Article 7 - Jury :

Val d'Europe Agglomération organisatrice de l'évènement réceptionne et vérifie la conformité de chaque dossier de candidature reçu avant de les remettre aux membres du jury.

Le jury se compose d'experts et de partenaires associés (réseau d'entrepreneurs, banques, organismes institutionnels, entreprises privées) et d'une entreprise lauréate de l'édition 2024.

Le jury désignera 5 entreprises nominées pour chaque catégorie des Trophées Economiques Val d'Europe 2025, selon les critères énoncés dans les dossiers de candidatures. Les candidats sélectionnés seront désignés comme « Nominés » et les projets seront présentés durant la cérémonie de remise des Trophées sous format vidéo.

En outre un trophée « Coup de Cœur », sélectionné parmi les entreprises nominées, sera remis lors de cette soirée.

Article 8 - Engagement des entreprises nominées :

Les entreprises s'engagent à :

- Être représentées durant la cérémonie de remise des prix qui se déroulera le 20 novembre 2025 à partir de 18h30 à l'Espace Osmose du Crédit Agricole Brie Picardie à l'adresse suivante : 8 rond-point Simone Veil 77700 Chessy.
- A participer à une captation vidéo qui durera une heure trente environ à partir de la seconde moitié du mois d'octobre (plusieurs créneaux vous seront proposés par mail après la délibération du jury à la mi-octobre).

Article 9 – Remise des trophées :

La cérémonie de remise des Trophées Economiques Val d'Europe 2025 se déroulera le jeudi 20 novembre 2025 à la l'Espace Osmose du Crédit Agricole Brie Picardie situé au 8 rond-point Simone Veil 77700 Chessy à partir de 18h30.

Une entreprise lauréate sera désignée par catégorie et se verra décerner un trophée directement sur scène.

Article 10 – Communication et visibilité :

Les Trophées Economiques Val d'Europe 2025 permettent aux lauréats de bénéficier d'une mise en avant relayée par l'ensemble des partenaires sur leurs divers canaux de communication et réseaux sociaux. Chaque lauréat et nominé bénéficiera d'une vidéo de présentation qui sera diffusée directement sur les canaux de communication de Val d'Europe Agglomération.

Par l'acceptation de ce présent règlement les entreprises ayant déposé une candidature s'engagent à accepter toute communication mise en œuvre par Val d'Europe Agglomération et ses partenaires pour communiquer sur leur participation et leurs réalisations (contenu s'inspirant du dossier de candidature) sur tous supports de communication.

Afin de servir de témoignage et de constituer un recueil d'expériences, les nominés et lauréats concèdent une utilisation gratuite de leur nom, logo ainsi que des contenus transmis dans le cadre du dossier de candidature et des éléments nécessaires à la création de leur vidéo de présentation du projet dans le cadre de toute communication relative à cet évènement.

Article 11 – Confidentialité :

Les membres du jury s'engagent à garder confidentiel l'ensemble des informations présentes dans les dossiers de candidatures de chaque entreprise candidate.

Article 12 – Sincérité :

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations fournies. Toute imprécision ou omission volontaire entraînera l'annulation de leur candidature. Les candidats s'engagent à mettre à disposition du jury toutes informations complémentaires nécessaires à la bonne compréhension de leur dossier de candidature.

Article 13 – Annulation :

L'intérêt des Trophées Economiques Val d'Europe 2025 exige la présentation d'un nombre minimum de dossiers par catégorie. En cas d'annulation d'une catégorie de prix, les candidats en seront informés par courrier ou mail dans un délai d'une semaine après la date de clôture du dépôt des dossiers de candidatures.

Val d'Europe Agglomération et ses partenaires se réservent à tout moment le droit de modifier ou d'annuler l'évènement si les circonstances l'exigent. La responsabilité des organisateurs ne pourra pas être engagées. Les candidats en seront tenus informés.

Article 14 – Engagement

La participation aux Trophées Economiques Val d'Europe 2025 implique que les candidats acceptent sans réserve ce présent règlement.